

ÉTAT DES LIEUX D'ENTRÉE

Établi contradictoirement entre le bailleur ou son mandataire
et le locataire

Bail BL-0020

Réalisé le 1 août 2026

Agence des Quais

14 quai Saint-Antoine, 69002 Lyon
04 65 71 20 20 · contact@agencedesquais.example
SIRET 912 345 678 00017

LOGEMENT ET PARTIES

Logement	7 rue Pasteur, 69007 Lyon — 2e étage, porte 8
Bailleur	Alice et Youssef Joly — 63 rue Duguesclin, 69003 Lyon
Locataire	Jérôme Lemoine

COMPTEURS ET CLÉS

Eau froide	n° EF-904609 — relevé : 752
Électricité	n° 95 704 490 891 — relevé : 20266
Clés et moyens d'accès remis	3 clés de la porte palière, 2 badges de l'immeuble, 1 clé de boîte aux lettres

Entrée

Élément	État	Commentaire
Sol	Bon état	
Murs	Bon état	Poignée de fenêtre un peu dure
Plafond	Bon état	
Portes et fenêtres	Bon état	
Électricité (prises, éclairage)	État d'usage	Peinture refaite avant l'entrée
Chauffage	Neuf	
Équipements	État d'usage	Poignée de fenêtre un peu dure

Pièce principale

Élément	État	Commentaire
Sol	Bon état	
Murs	Bon état	
Plafond	Bon état	
Portes et fenêtres	Bon état	
Électricité (prises, éclairage)	Bon état	Joint de la baignoire à surveiller
Chauffage	Neuf	
Équipements	Bon état	

Cuisine

Élément	État	Commentaire
Sol	Bon état	
Murs	Bon état	
Plafond	État d'usage	Un éclat sur le plan de travail
Portes et fenêtres	État d'usage	Joint de la baignoire à surveiller

Électricité (prises, éclairage)	Bon état
Chauffage	Bon état
Équipements	Bon état

Salle d'eau

Élément	État	Commentaire
Sol	Bon état	
Murs	Bon état	
Plafond	Bon état	
Portes et fenêtres	Bon état	
Électricité (prises, éclairage)	Bon état	
Chauffage	Bon état	
Équipements	Bon état	

WC

Élément	État	Commentaire
Sol	Neuf	
Murs	Bon état	
Plafond	État d'usage	Une rayure sur le parquet près de la porte
Portes et fenêtres	État d'usage	Trace de meuble sur le mur côté fenêtre
Électricité (prises, éclairage)	Bon état	
Chauffage	État d'usage	Peinture refaite avant l'entrée
Équipements	Bon état	

OBSERVATIONS

Logement propre, remis en bon état d'usage. Détecteur de fumée testé en présence du locataire.

Le présent état des lieux est établi contradictoirement lors de la remise des clés, en autant d'exemplaires que de parties. Le locataire peut demander au bailleur ou à son représentant de le compléter dans les dix jours qui suivent son établissement, et, pour l'état des éléments de chauffage, pendant le premier mois de la période de chauffe.

Le bailleur ou son mandataire

Date et signature, précédées de « Lu et approuvé »

Le locataire — Jérôme Lemoine

Date et signature, précédées de « Lu et approuvé »